

Stratégie, contrôles et politique AML/CFT

Conférence plateforme AML

Gaëtan Laga
12 mai 2025

FSMA



FINANCIAL
SERVICES
AND
MARKETS
AUTHORITY



Stratégie & contrôles AML/CFT

1. Stratégie AML/CFT
2. Contrôles & politique AML/CFT

1. Stratégie AML/CFT

2025 - 2030

- Cap vers lequel les efforts de la FSMA sont orientés
- Période de 5 ans
- Basée sur les risques ML/FT identifiés dans les secteurs sous le contrôle de la FSMA
- La technologie comme support au contrôle AML/CFT
- Combinaison des différents outils de contrôle
- Poursuite des actions de sensibilisation



- Protection du système financier contre son utilisation par les criminels et les terroristes
- Coopération avec les autorités nationales et étrangères
- Membre de l'AMLSC et du conseil général de l'AMLA (dans sa composition « surveillance »)
- Réseau IOSCO AML/CFT

1. Stratégie AML/CFT

- Préparation à *“l'AML package”*
 - Nouvelles entités assujetties
 - Nouvelle architecture de contrôle européenne
- Intégration des nouveaux textes et des orientations EBA/AMLA dans la pratique de contrôle de la FSMA



1. Stratégie AML/CFT

- Plus grande exploitation des données (analyses statistiques, croisements,...)
- Utilisation de la technologie comme aide au contrôle
- Risques liés à la manipulation d'espèces
- Risques potentiels des entités assujetties non soumises à un contrôle "prudentiel"
- Tous les secteurs font l'objet d'un contrôle



2. Contrôles & politique AML/CFT

Contrôles

- Bureaux de change
- Gestionnaires d'OPCA de petite taille
- Intermédiaires d'assurance
- Prêteurs
- Autres secteurs

Politique AML/CFT

- Groupes de travail EBA sur *le risk scoring AML/CFT* et sur *le Customer Due Diligence*
- Collaboration renforcée avec la BNB sur certaines entités



MICAR

- Autorités compétentes à désigner
- Anticipation et préparation
- Participation aux discussions au sein d'ESMA



GAFI

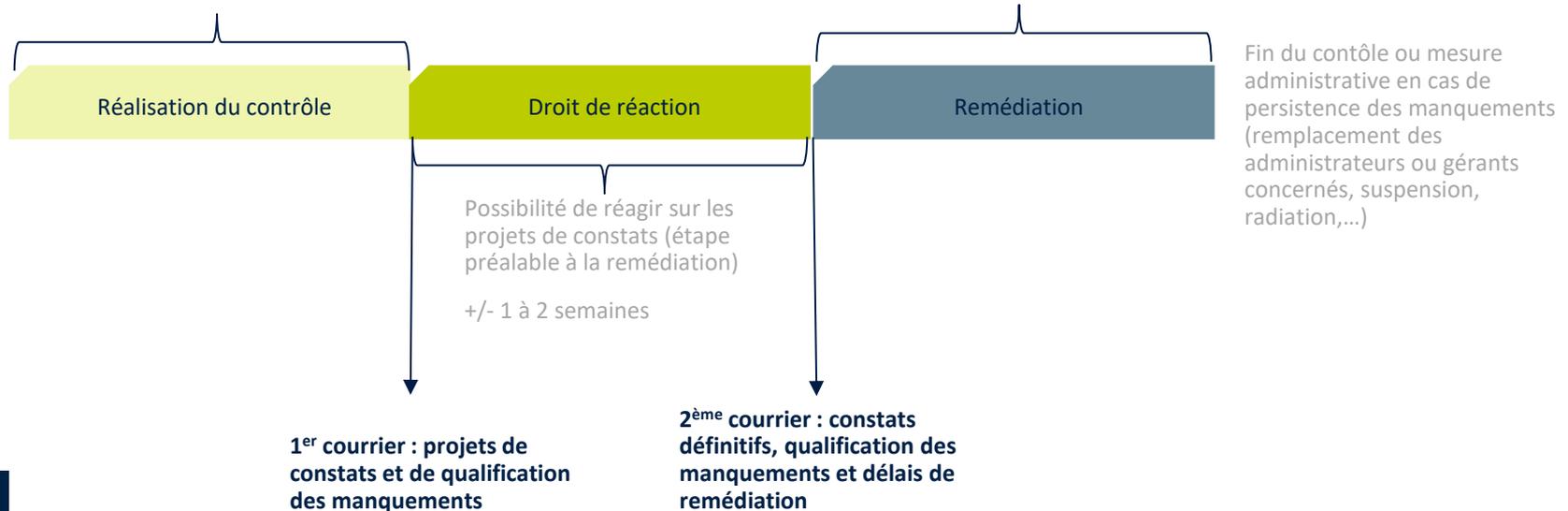
- Rapport final soumis au vote de la plénière en octobre 2025
- Publication du rapport décembre 2025

2. Contrôles & politique AML/CFT

Vérifications sur place et/ou analyse des documents reçus par la FSMA

La FSMA fixe un délai endéans lequel l'entité doit remédier aux manquements constatés (remédiation à des dispositions déterminées, remplacement de l'AMLCO et/ou du haut dirigeant responsable, modification de l'organisation)

+/- 2 à 3 mois



2. Contrôles & politiques AML/CFT



Newsletters AML/CFT



AMLCO DAY
&
Plateforme AML



Réunions périodiques avec
les secteurs

**Informar les entités assujetties des évolutions réglementaires
et des résultats des contrôles réalisés**

Merci pour votre
attention

Q&A

ofa@fsma.be

FSMA



FINANCIAL
SERVICES
AND
MARKETS
AUTHORITY

